



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Blanquefort.

Les dépenses et recettes réalisées en 2020 respectent la volonté de la municipalité :

- Maintenir un haut niveau de service public
- Investir dans la rénovation et la création d'équipements,
- Ne pas augmenter les impôts,
- Garder un niveau d'épargne important et privilégier l'autofinancement.

Le Compte Administratif 2020 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 23 juin 2021.

Budget global

Les résultats d'exécution du budget principal 2020 s'établissent comme suit :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2020	REALISATIONS 2020
FONCTIONNEMENT		
RECETTES	36 760 425 €	37 857 753,36€
DEPENSES	36 760 425 €	21 047 424,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		16 810 329,05 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	38 103 184 €	21 218 774,40 €
DEPENSES	24 976 292 €	14 080 343,45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		7 138 430 ,95 €

RESULTAT BRUT	23 948 760,00 €
Restes à réaliser dépenses	1 762 501,50 €
Restes à réaliser recettes	137 000,00 €
RESULTAT NET	22 323 258,50 €

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de Fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, école de musique...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Pour Bruges les recettes de fonctionnement réelles 2021 s'élèvent à 23 405 814,29 € auxquelles s'ajoutent 457 250 € de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté de 13 994 689,07 €, soit un total de 37 857 753,36 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

- Les impôts et taxes :
 - o La commune a choisi de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2020. A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non pas sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat.

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité directe locale	14 837 780 €	15 267 731 €	15 634 189 €	16 453 187 €	17 118 617 €	17 773 888 €
hors compensations	+4.68%	+2.90%	+2,40%	+5,24%	+4,04%	+3,82 %

- o D'autres produits issus des taxes sur les entreprises et compensées par Bordeaux Métropole viennent compléter les produits liés aux impôts tout comme des produits issus des droits de mutation.

EN €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DROITS DE MUTATION	737 530 €	956 323 €	1 102 013 €	1 327 412 €	1 382 238 €	1 467 320 €

- Les dotations de l'Etat

Après une constante diminution de la dotation globale de fonctionnement, cette dernière baisse à nouveau.

EN €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 359 540 €	986 638 €	714 129 €	684 498 €	567 841 €	477 099 €

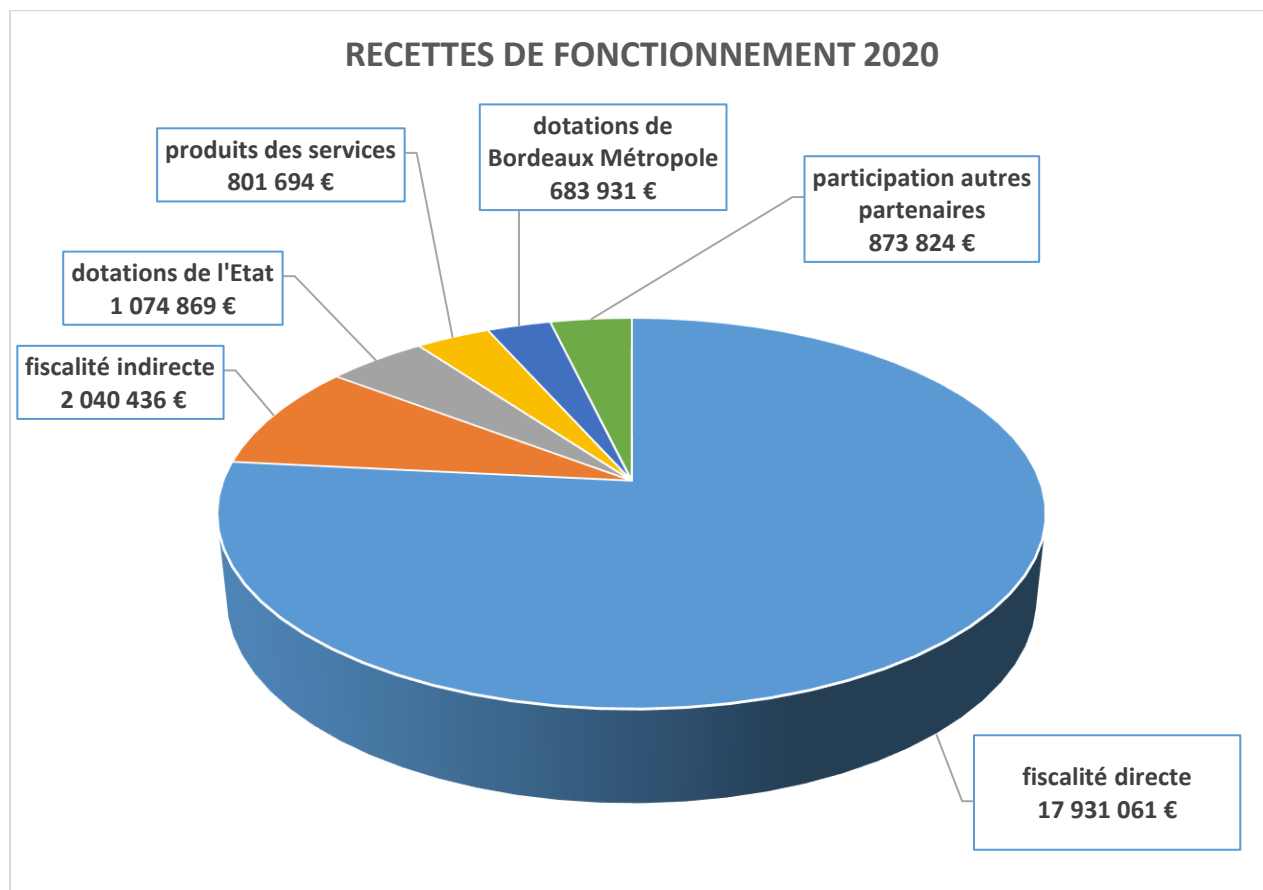
- Les produits des services

En 2020, les produits des services ont connu une forte baisse en raison de l'absence de service à la population pendant les périodes de confinement et à la réouverture progressive des services publics pendant la période de déconfinement.

Conseil municipal du 23 juin 2021

Les principaux services concernés par cette baisse ont été les accueils périscolaires et de loisirs, les activités d'enseignement artistique, les activités culturelles et sportives. La perte de recettes entre 2019 et 2020 est de 156 207 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

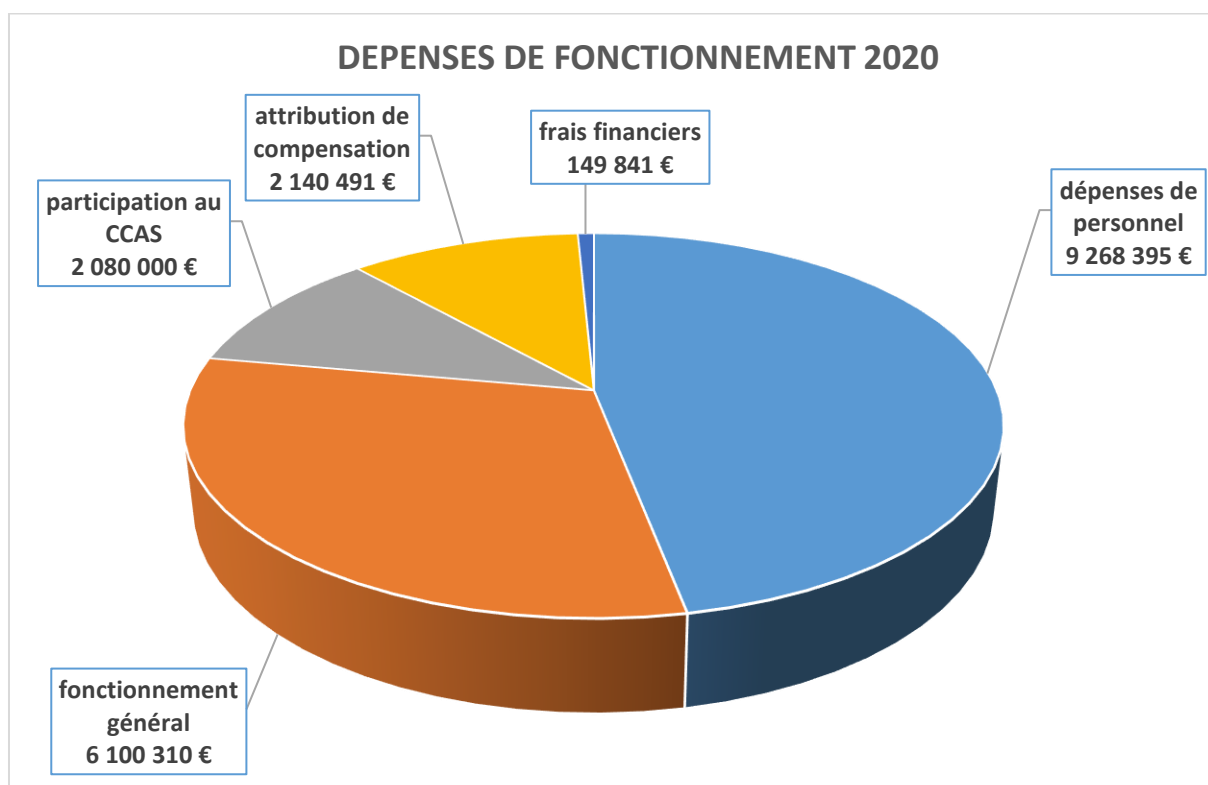


Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 739 037,04 €, auxquelles s'ajoutent 15 310 572,07 € de virement vers l'investissement, 1 308 387,27 € de dotations aux amortissements, soit un total de 36 357 996,38 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- des salaires du personnel municipal,
- des charges générales soit l'entretien et la consommation des bâtiments communaux
- des achats de matières premières et de fournitures,
- des prestations de services,
- des subventions versées aux associations et au CCAS,
- des indemnités des élus,
- du remboursement des intérêts d'emprunts.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.



La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

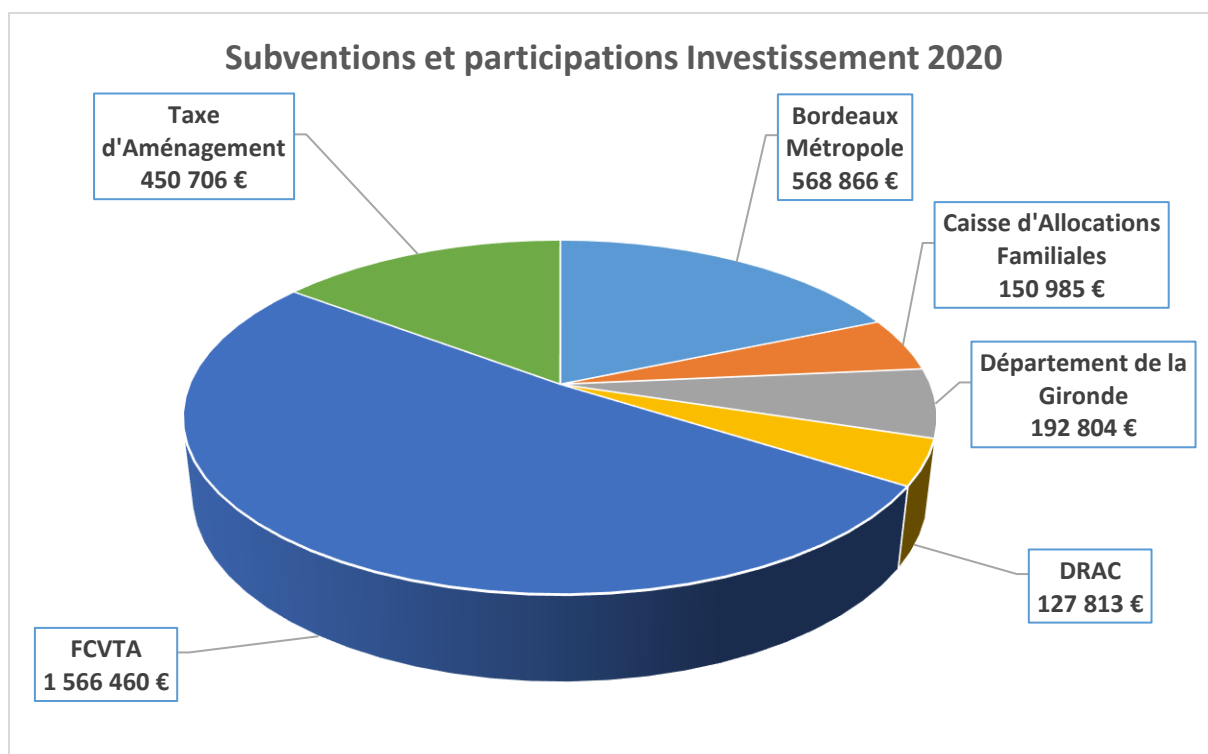
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 3 251 547,23 € et 137 000 € de crédits sont reportés en 2021. Ces reports correspondent à des subventions qui ont été notifiées à la commune mais qui n'ont pas été perçues au 31/12/2020.

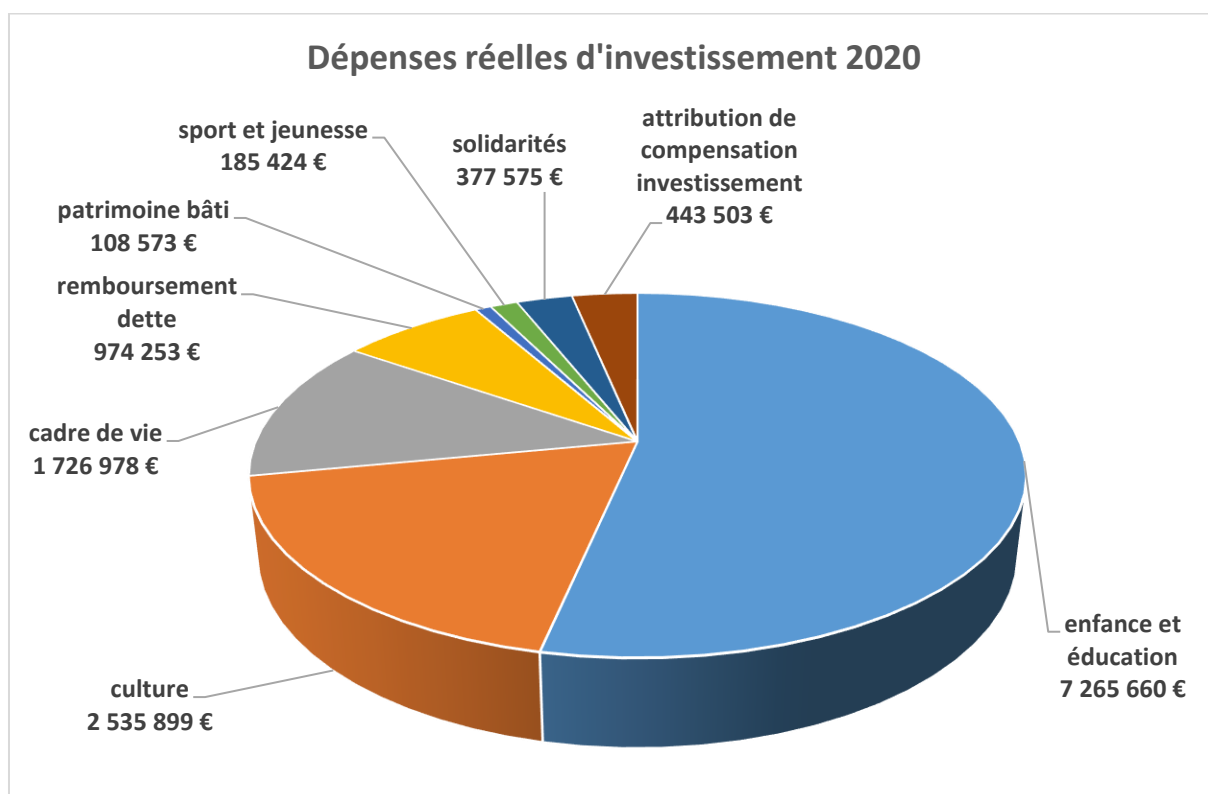
Les principales recettes d'investissement 2020 sont :

- les subventions : 1 040 467,41 €
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 1 566 460 €
- La taxe d'aménagement : 450 706,15 €



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 14 080 343,45€ et 1 762 501,50 € sont reportées en 2021. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la commune mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2020.



Conseil municipal du 23 juin 2021

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 sont :

- La poursuite des travaux de requalification du centre-ville : ludo-médiathèque et groupe scolaire
- Les études, honoraires et l'acquisition foncière pour la réalisation du 5^{ème} groupe scolaire
- La fin des travaux de l'aménagement du Parc Ausone
- Les travaux d'aménagement et d'éclairage public de la ligne verte Bruges –Le Bouscat
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments
- Les travaux de démolition de l'ancienne école Picasso
- L'extension du système de vidéoprotection
- Les dernières acquisitions foncières de la liaison Est-Ouest
- La réalisation de divers travaux dans les écoles, crèches, restaurants scolaires et ALSH, et l'achat de matériel et mobilier
- L'aménagement de terrains de sports, travaux d'enrobés, aménagements divers, achat de matériel et équipements divers
- L'acquisition d'un équipement son pour l'Espace Culturel Treulon, la remise en état suite infiltrations, le remplacement de fenêtres, l'achat d'instruments de musique, aménagement divers
- Les travaux et réfection sur divers patrimoines bâtis, travaux de voirie et de cadre de vie
- Les travaux d'éclairage public
- Les études relatives au projet de centre aqualudique

Etat de la dette

Fin 2020, l'encours total de la dette est de 4,55 millions d'euros soit 251 € par habitant. Au niveau national, l'encours de dette à l'habitant des communes de 10 000 à 20 000 habitants était de 864 € en 2019.

La ville de Bruges ne détient aucun emprunt à risque.

Le taux moyen de l'encours est de 3,9 % avec des variations de taux d'emprunt en fonction des dates de mise en place de ces contrats dans le temps.

Le ratio de désendettement de la commune est relativement bas : 2 années. Le seuil d'alerte étant fixé à 10 années et limite à 15 années.

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée

